



Le Plessis-Pâté
COMMUNE DE
LE PLESSIS-PATE

**AUTORISATION PRÉALABLE
D'INSTALLATION D'ENSEIGNE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le : 24/11/2025	DOSSIER N° AP 091 494 25 0008
Titulaire : NEWYORKER Représentée par MENGUS Alain Demeurant : 9 Rue de La Haye 67300 SCHILTIGHEIM Pour : Installation d'une enseigne Sur un terrain sis : CENTRE COMMERCIAL CENTRAL PARC VALVERT - ZAC VALVERT CROIX BLANCHE - local n° 3A.01 91220 LE PLESSIS-PATE	

Arrêté n° A-183-2025

Le Maire,

Vu la demande d'autorisation préalable susvisée ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu le règlement local de publicité de la commune du Plessis-Pâté approuvé en date du 23 juin 2020,
Vu le cahier des charges et de cession des terrains de la ZAC Val Vert Croix Blanche,

ARRÊTE

Article 1

La demande d'autorisation pour l'installation d'une enseigne est **accordée** à la société NEWYORKER pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2

Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire.

Fait à LE PLESSIS-PATE

Le 28 novembre 2025

L'adjoint au Maire chargé de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement économique et de la protection du patrimoine

Patrick RETEAU



Affiché le :

Recu en Sous-Préfecture de Palaiseau le :

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.